



**CATALOGUE DES
FORMATIONS RÉGIONALES**
Animateurs et Dirigeants
➤ SAISON 2025 / 2026

EPGV
Bretagne
FORMATIONS


Fédération Française
EPGV
COMITÉ RÉGIONAL
BRETAGNE

L'ambition du Plan Régional de Formation est de répondre au plus près aux attentes et besoins des animateurs et dirigeants, en matière d'évolution de l'emploi et de développement des activités au sein des clubs.

Il est le fruit d'un recensement des besoins de formation auprès des acteurs bretons, tout en intégrant les enjeux fédéraux, en cohérence avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Au cours de la saison écoulée, le Comité Régional EPGV Bretagne a placé en priorité la reconstruction de son Équipe Technique Régionale. Nous avons eu le plaisir d'accueillir en janvier 2025 Marion Coupé au poste de Conseillère Technique Territoriale, ainsi que Samuel Grondin, nommé Conseiller de Formation en juin 2025.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation portera rapidement ses fruits et contribuera à écrire les prochaines réussites du Comité.

Animateurs, jeunes diplômés...

Pourquoi se former ?

- Pour développer vos compétences et évoluer dans votre parcours professionnel et personnel.
- Pour s'adapter aux transformations du métier, à l'émergence de nouvelles pratiques sportives et aux exigences qui en découlent.

Dirigeants, vous venez d'être élus ?

Pourquoi se former ?

- Pour acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de vos responsabilités au sein du club.
- Pour répondre à un besoin d'enrichissement personnel, et ainsi renforcer la dynamique et la cohésion de votre équipe.

Nouveautés 25-26 :

Dans le cadre du projet fédéral visant à replacer l'ADN du Sport-Santé au cœur de nos actions, le COREG EPGV Bretagne déploie de nouvelles initiatives sur le territoire :

- En recrutant et formant les Animateurs Ambassadeurs Sport-Santé, pour un accompagnement plus personnalisé des licenciés.
- En encourageant les clubs volontaires à adopter le Pack Sport-Santé et à utiliser l'application 2.0 comme levier de recrutement et de fidélisation, grâce à un service élargi.
- En développant l'offre Enfant sur l'ensemble du territoire.

Souhaitez-vous rejoindre l'équipe des animateurs et clubs de demain ? Nous sommes à votre écoute et prêts à vous accueillir.

GV Breizh Formations Dirigeants/Animateurs : un rendez-vous attendu !

La 3ème Edition du WE GV Breizh Formations se tiendra les 27 et 28 juin 2026 à Guerlédan (22).

Réservez dès maintenant ces dates pour venir découvrir, apprendre, partager des expériences... et vivre des moments de convivialité.

Nous vous attendons nombreux !

Très belle saison sportive à toutes et à tous.



L'Organisme de Formation	P4
Les différentes formations et les prérequis	P5
Inscription et financement	P6 - P7
La Formation Professionnelle - CQP ALS AGEE	P8
Les Formations animateurs Filières Fédérales	P9 - P14
La Formation Dirigeants	P15
La Formation ROB pour les bénévoles	P16
Les Animations Territoriales / Département	P17 - P18
Conditions générales de vente	P19
Le réseau EPGV en Bretagne	P20





L'ORGANISME DE FORMATION

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Conseillère Technique Territoriale et référente pédagogique :
Marion Coupé
- Conseiller de formation (en formation de Directeur de Formation),
référent handicap :
Samuel Grondin
- Conseillère de formation :
Dominique Meurant

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- Responsable Administrative et Financière :
Nadège Floch
- Assistante Administrative :
Camille Guillaume



DÉMARCHE QUALITÉ

QUALITÉ

Notre organisme de formation a obtenu la certification Qualiopi en 2021 pour une durée de 3 ans, puis a été renouvelé en mars 2024. Cette certification, délivrée par l'AFNOR – organisme choisi par la FFEPGV pour garantir la qualité de l'ensemble des organismes de formation EPGV – est renouvelable tous les trois ans.

L'ensemble des indicateurs audités ont été jugés conformes pour toutes les formations proposées par le Comité Régional EPGV Bretagne.

Ce résultat témoigne d'un véritable travail d'équipe, mené au quotidien tout au long de la saison de formation.

La certification Qualiopi, c'est la garantie :

- D'une prise en charge de formations professionnelles via le compte CPF (Compte Personnel de Formation).
- D'une formation de qualité basée sur 32 indicateurs de la formation.
- D'une adaptation aux besoins spécifiques de chaque stagiaire en formation.
- De l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes.
- D'une équipe de formateurs qui actualise ses compétences dans différents domaines d'activité.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



LES DIFFÉRENTES FORMATIONS ET LES PRÉREQUIS

CYCLE MÉTIER - FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Elles représentent la 1ère marche indispensable pour exercer le métier d'animateur/éducateur sportif, à temps partiel ou complet. Ces diplômes sont inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Notre Organisme de Formation est attentif aux évolutions et adaptations de l'environnement. Aussi, lorsque cela est possible et fonctionnel, nous mettons en place une partie des formations à distance. Cela nous permet de prendre en compte une individualisation des parcours de formation.

CYCLE PERFECTIONNEMENT - FILIÈRES FÉDÉRALES

Elles permettent à l'animateur de diversifier, améliorer et consolider ses compétences professionnelles, tant sur le plan technique que pédagogique. Les formateurs intervenant dans ce cycle actualisent en permanence leurs connaissances et leur savoir-faire, qu'ils transmettent aux stagiaires. Les animateurs peuvent ainsi adapter leur pratique professionnelle aux besoins spécifiques de leurs clubs et de leur bassin d'emploi, contribuant à leur insertion professionnelle et au développement des structures locales.

CYCLE BÉNÉVOLE - FORMATIONS DIRIGEANTS

Elles permettent de développer les compétences des acteurs du territoire (formation continue des dirigeants des comités départementaux et des clubs) et de reconnaître l'engagement du dirigeant. Les compétences acquises se situent dans différents domaines de gestion d'une association ou de nouvelles technologies de l'information et de communication. Un dirigeant formé a un rôle de complémentarité avec les professionnels qui l'entourent. C'est l'une des conditions essentielles à la réussite et au développement du club.



Vous êtes en situation de handicap et souhaitez participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

LES PRÉREQUIS*

*condition ou ensemble de conditions nécessaires pour s'engager dans une action de formation

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Le candidat au **CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF** doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours à l'entrée en formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Être âgé de 18 ans à la date du jury,
- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation et disposer d'une autorisation délivrée par le responsable légal,
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option.
- Présenter un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif** de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement

En complément, vous devrez impérativement fournir une « attestation de stagiaire en formation » délivrée à partir du site EAPS (<https://eaps.sports.gouv.fr/>)

FORMATIONS FILIÈRES FÉDÉRALES

- Être licencié à la FFEPGV
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être titulaire de la formation « Culture fédérale »
- Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)
- D'autres prérequis peuvent être demandés, veuillez consulter la fiche programme relative à l'activité.

INSCRIPTION

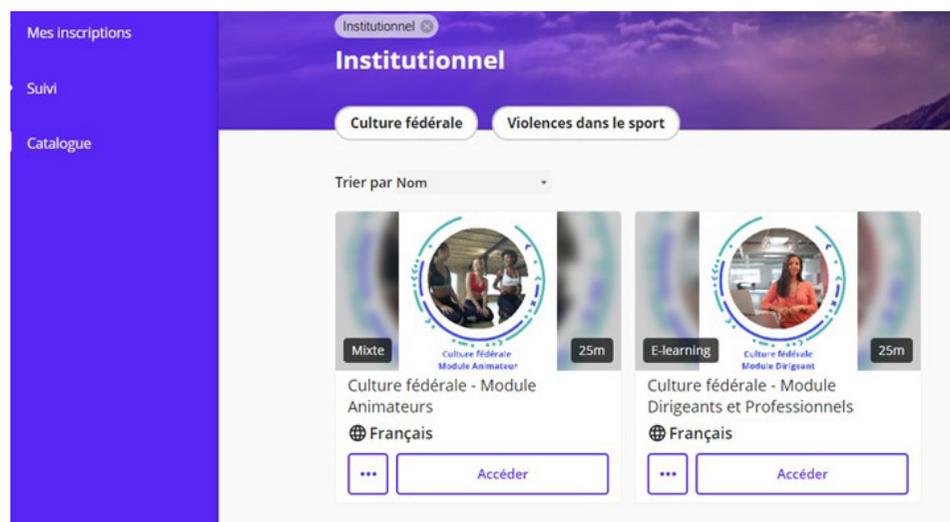
Un site internet pour toutes vos démarches d'inscription

Vous souhaitez vous inscrire, connectez-vous sur notre site <https://www.sportsante-epgvbretagne.com/> PUIS « Nos Formations » ou « CQP ALS AGEÉ » (pour devenir animateur) pour en savoir plus sur la formation qui vous intéresse, et inscrivez-vous en remplissant le formulaire **S'INSCRIRE** correspondant.



 **Retourner le dossier** complet (fiche d'inscription, devis signé et règlement) COREG EPGV Bretagne – 4A Rue du Bignon – 35000 Rennes

Pour toute inscription à une filière fédérale, le module de formation Culture Fédérale est obligatoire : formation gratuite en E-Learning (prévoir 2h en continu ou discontinu)



FINANCEMENT

L'accès aux différents dispositifs de financement dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale, et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès à présent.

CANDIDAT SALARIÉ

- **Départ en formation à l'initiative de l'employeur** dans le cadre du Plan de Développement des Compétences : prise en charge de la formation par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou l'employeur. Si l'OPCO prend en charge le financement de la formation, le COREG EPGV Bretagne gère les aspects administratifs et financiers pour les clubs EPGV.

- **Départ en formation à l'initiative du salarié** dans le cadre de son Compte Personnel de Formation (CPF) : les actions de formation professionnelle sont prises en charge par votre CPF ou des financements partagés sont possibles. *(Financements valables uniquement pour le CQP ALS AGEE).*

- **Le CPF transition professionnelle** remplace l'ancien CIF, il est géré par la commission paritaire interprofessionnelle régionale. C'est un congé permettant aux salariés de s'absenter de son poste pour suivre une formation afin de développer ses compétences. Contrairement au plan de développement des compétences, la formation peut ne pas avoir de rapport avec le poste actuel que vous occupez.

CANDIDAT DEMANDEUR D'EMPLOI (UNIQUEMENT POUR LES FORMATIONS PRO)

- **Indemnisé par France Travail** : Les demandeurs d'emploi peuvent demander un financement pour une formation à condition que celle-ci les aide à retrouver un emploi ou à avancer dans leur transition professionnelle. Seuls les CQP sont éligibles. Selon les situations, prise en charge des coûts de formation, des frais de formation et de la rémunération ou de la seule rémunération par France Travail. *France Travail peut verser un complément au CPF. Dans tous les cas, les demandes de financement pour les demandeurs d'emploi passent par France Travail.*

- **Non indemnisé par France Travail** : Renseignez-vous également auprès de votre région. Chaque région a des dispositifs spécifiques pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation. Votre conseiller France Travail pourra également vous orienter vers ce type de dispositif si les budgets formation France Travail sont restreints ou ne s'appliquent pas à votre cas.

STATUT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Financement possible AGEFIPH. Se rapprocher des structures CAP emploi départementales.

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Possibilité de prise en charge par le Fonds d'Assurance Formation (FAF) des non salariés, par l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) ou par le FIFPL pour les auto entrepreneurs

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Le candidat règle personnellement le montant de la formation selon des modalités énoncées dans le contrat de formation. Une aide du COREG est possible pour la formation professionnelle (CQP), se rapprocher de nos services.

CANDIDAT DE MOINS DE 26 ANS

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir un accompagnement sur une longue période pour prétendre à une aide : financement Conseil Régional, Conseil Départemental (Fond d'Aide aux Jeunes), État (dispositif Sésame avec la DRJSCS), etc. Aides Comité Régional EPGV

AIDES COMITÉ REGIONAL EPGV

Une aide régionale est possible à la suite d'une étude personnalisée par stagiaire.



PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr



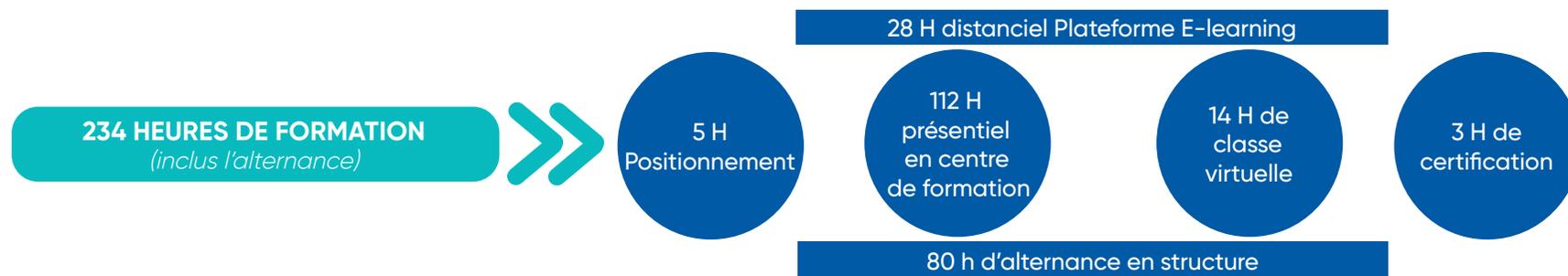
CQP ALS OPTION AGEÉE

Faites de votre passion du sport, un métier avec la Certification de Qualification Professionnelle - RNCP 38820

Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

Cette formation constitue la première étape de qualification professionnelle de la filière Activités Physiques pour Tous ou Activités de la Forme. Il est la qualification professionnelle de base, socle de toutes nos formations fédérales complémentaires.

Modalités de formation : Formation mixant présentiel, distanciel et alternance (centre de formation et à distance – Stage en structure professionnelle)



PRÉREQUIS

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation (réaliser lors du positionnement)
- En complément, vous devrez impérativement fournir une attestation de stagiaire en formation délivrée à partir du site EAPS.

20 STAGIAIRES

DATES 2025/2026

Dates de formation en centre Dinard (35)		
CV	1h	12 novembre 2025
M1	28h	26 au 29 novembre 2025
CV	3h	5 décembre 2025
M2	21h	15 au 17 janvier 2026
CV	3h	23 et 30 janvier 2026
M3	21h	12 au 14 février 2026
CV	3h	27 février et 6 mars 2026
M4	21h	26 au 28 mars 2026
CV	3h	3 et 10 avril 2026
M5	21h	22 au 24 avril 2026
CV	1h	6 et 13 mai 2026

Certification fin mai 2026

DIPLÔME PROFESSIONNEL NIVEAU 4

LIEUX DE LA FORMATION

Tests techniques et positionnement : Rennes (35)
Regroupement en centre : Campus Sport Bretagne Dinard (35)

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	50€
Pédagogique	2772 €
Certification	50€

ENFANT 9 mois - 6 ans

La formation Enfant va permettre de renforcer les compétences et les connaissances dans le domaine de l'animation d'activités physiques. Au cours de cette formation sera remis : un carnet d'accompagnement, les recueils de situations pédagogiques (9 mois - 2 ans et 3-6 ans) et le guide de l'animation enfant.



35 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Dates	Lieu
28 au 31 octobre 2025	Rennes (35)
Certification mars 2026	

COÛT DE LA FORMATION

Frais /programme	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	1 225€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

28 H
En centre de
formation

Alternance
encadrement
de 3 séances GV
« Parent-Bébé »

7 H
de certification

MINI 6, MAX 15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr



Senior Bien Vieillir

La formation « Bien Vieillir » permet de renforcer ses connaissances et ses compétences dans l'animation de séances au sein des clubs EPGV et dans l'animation d'ateliers du Bien Vieillir en lien avec les partenaires territoriaux.



28 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Dates	Lieu
13 au 15 janvier 2026	A définir

Certification mai 2026

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	980€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

21 H
En centre de
formation

Alternance
10 séances en
structure

7 H
de certification

MINI 6, MAX 15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

PRÉREQUIS VOIR P5

Basic Tendance

S'appropriier des domaines de compétence en relation avec les activités tendances.

Chorégraphies et relation musique et mouvement,
Expression et Créativité
Connexion avec le public.



14 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Date	lieu
7 et 8 juillet 2026	A définir

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	490€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

14 H présentiel en centre de formation

4 H de mise en situation en structure

2 H classe virtuelle

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr

Yoga niveau 1

La formation Yoga "Sport-Santé" Niveau 1, permet d'appréhender la spécificité de l'activité Yoga, telle que développée à la FFEPGV. Elle s'axe ainsi sur la pédagogie différenciée au travers de l'apprentissage de postures (Asana), de la réalisation de "flows" et de techniques de respiration. La formation Yoga "Sport-Santé" permet à l'animateur d'amener une séquence "Zen" en introduisant des postures de Yoga et des techniques de respirations.

Les techniques et la méthodologie utilisées permettront directement à l'animateur de mettre en place une logique de construction et d'évolution de ses séquences "Zen" et "Work" (renforcement musculaire).



28 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Dates	Lieu
19 au 21 février 2026	Quimper (29)
Certification juillet 2026	

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	980€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

MINI 6, MAX 15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

21 H
En centre de
formation

7 H
de certification

Alternance
animation de
séances au
moins 3 mois

PRÉREQUIS VOIR P5

Pilates Senior

La formation **Pilates Senior** permet à l'animateur de faire évoluer et d'adapter l'activité aux seniors en prenant en compte la posture et la force du corps associées à l'amélioration de l'amplitude des mouvements.



21 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Dates	Lieu
11 et 12 avril 2026	Rennes (35)
Certification saison 26/27	

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	735€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

MINI 6, MAX 15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

14 H
En centre de
formation

7 H
de certification

Alternance
animation de
séances au
moins 3 mois

PRÉREQUIS VOIR P5

Prérequis spécifique à la formation :
Être titulaire de la certification Pilates
Fondamental. Maîtrise de l'enseignement
des mouvements Pilates Fondamental.

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr

Actualisation animateur SPORT-SANTÉ

Vous êtes inspirant, curieux, dynamique et motivé ? Devenez Ambassadeur Sport-Santé : un véritable Coach ++

La fédération, pionnière du concept « Sport-Santé », vous propose un formation complète en adéquation avec les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé et un accès à des outils d'information dans le domaine du Sport-Santé tel que l'alimentation, le stress, le sommeil afin d'accompagner les licenciés vers un mode de vie sain et actif.



20 HEURES DE FORMATION

DATES ET LIEU

Date	lieu
Février 2026	A définir

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	490€

AVANT LA FORMATION

Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.

Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

13 H présentiel en centre de formation

4 H de mise en situation en structure

3 H classe virtuelle

PRÉREQUIS VOIR P5

Dirigeant de demain

Formation à destination des dirigeants de clubs EPGV et de CODEP / COREG

Ces formations permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences. Ces compétences se situent dans différents domaines de gestion d'une association. Cette formation vous permettra de vous situer dans l'environnement fédéral ainsi que d'approfondir la compréhension du rôle de dirigeant de club. Vous serez amené à vous familiariser avec la méthodologie d'un projet associatif en utilisant les nouveaux outils de gestion du club.



14 HEURES DE FORMATION

2 jours
en centre
de formation

PRÉREQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFEPGV
- Être en membre d'un bureau de club ou du Comité directeur ou EPGV

DATES ET LIEUX

Dates	lieu
6 et 7 mars 2026	Guerlédan (22)

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€

Frais pédagogiques, d'hébergement, de restauration et de transport :
gratuit sous réserve de l'acceptation
d'une prise en charge collective

8 STAGIAIRES MINIMUM, 15 MAX

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr

15



ROB (Remplaçant Occasionnel Bénévole)

Cette formation a pour objectif de former un licencié à une séance type afin de pallier l'absence imprévue de l'animateur.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION FORMATION LICENCIÉS

ROB ADULTE

7 HEURES DE FORMATION



1 jour
en centre
de formation

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être licencié EPGV
- Être repéré dans le cours par l'animateur en accord avec le président

DATES ET LIEUX

Dates	lieu
11 octobre 2025	St Briec (22)
7 février 2026	Rennes (35)
mars 2026	dept. 29 ou 56

8 STAGIAIRES MINIMUM, 15 MAX



COÛT DE LA FORMATION

Frais

Tarifs

Les frais d'inscription et pédagogiques sont pris en charge par le Coreg

Frais de restauration et de transport à la charge du stagiaire



Calendrier des animations territoriales

ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFEPGV Inscription auprès du CODEP 22 sur l'adresse du Codep : cotesdarmor@comite epgv.fr / 06 20 72 49 69			
CODEP 22	20/09/2025	Stage de rentrée DINARD (35) Univers DANSE - BODYZEN	N. Casamento, M. Fabbro
	04/10/25	Pilates et Yoga : harmonie entre force et sérénité Pilates et Bassin : prendre soin de vos psoas, Bodyzen et Relaxation	1 journée A.Brasselet
	18/10/2025	Octobre rose = Bungy Pump à CALORGUEN	1/2 journée P. PITEL
	15/11/2025	Comment créer un flyer et découverte de la boîte à outils	1/2 journée Fédé
	05/12/2025	Sensibilisation à l'actualisation du sport santé	1/2 journée (après midi) D. Meurant
	11/01/2026	Musique/mouvement, travail sur le rythme au travers de danses chorégraphiées	1/2 journée C. COLLIN
	21/03/2026	Motivation du Bénévole volet 1 partie théorique (matin) volet 2 partie pratique (après-midi)	1 journée S. Grondin
	11/04/2026	Journée départementale Sport en entreprise Une thématique traitée par le CROS la mise en situation pour développer auprès de l'entreprise	Equipe Codep 22
	12/06/2026	1er secours PSC1 remise à niveau	1/2 journée S.Grondin
ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFEPGV Inscription auprès du CODEP 29 sur l'adresse du Codep : finistere@comite epgv.fr			
CODEP 29	fev. ou mars 2026	matinée : formation dirigeants sur I-RESEAU après-midi : activité sportive	1 journée Equipe Codep



Calendrier des animations territoriales

ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFEPGV

Inscription sur le portail CODEP 35 en cliquant sur le lien suivant <https://epgv35.fr> / 09 53 36 37 00 / codep@epgv35.fr

CODEP 35	23 ou 27/09/2025	Sensibilisation Petite enfance (à Laillé ou Chateaugiron)	½ journée F.Jouffe et P. Honthaas
	10/10/2025	A.T les Outils	½ journée Élus Codep
	17/10/2025	Echange de contenus de cours « oxygène » entre éducateurs	½ journée P. Beillard
	18/10/2025	Musique/mouvement au travers des activités dansées	1 journée C. Lambert
	10/01/2026	Les clefs pour diriger un club et L'AG mode d'emploi	1 journée Élus Codep
	18/01/2026	Step (pratique et pédagogie)	1 journée G. Follio
	24/01/2026	Comprendre, gérer et éviter les conflits	1 journée M-S. Ternois
	06/02/2026	Les pathologies et la nutrition en lien avec la séance niveau 2	½ journée Maison du diabète
	13/02/2026	Sport entreprise	½ journée Cros + Élus Codep
	14/02/2026	Fitball (objectifs et publics)	1 journée I.Dramez
	06/03/2026	PSC1 remise à niveau	½ journée S Grondin
	07/03/2026	Droits , obligations et responsabilités	½ journée Élus Codep
	14/03/2026	L'essentiel de la gestion financière / Renforcement Basicompta	1 journée Élus Codep

ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFEPGV

Inscription auprès du CODEP 56 sur l'adresse du Codep : morbihan@comite-epgv.fr- Isabelle Zerab : 06 40 36 97 13

CODEP 56	05/10/25	Cardio training	
	Nov. 2025	Découpage musical dans la séance GV	
	janv. 2026	« Equilibre », adultes et seniors	



Conditions générales de ventes

Les présentes conditions de vente s'appliquent pour toutes les formations dispensées par les Organismes de Formation de la FFEPGV.

■ Au commanditaire et payeur de la formation, ci-après dénommé, le demandeur ■ A l'organisateur de la formation, ci-après dénommé, l'organisme de formation

■ Au bénéficiaire de la formation, ci-après dénommé, le stagiaire

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions générales de vente.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée à l'organisme de formation ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ce dernier, prévaloir sur les présentes CGV.

● Objet :

L'organisme de formation établit une convention de formation professionnelle continue établie selon les dispositions des articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Les signataires s'engagent à en respecter les dispositions.

● Inscription en formation :

Toute inscription nécessite le renvoi de la fiche d'inscription dûment remplie à :

EPGV Bretagne Formations
COREG EPGV BRETAGNE – 4A rue du Bignon 35000 Rennes
formation.bretagne@comite-epgv.fr

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

L'inscription à une action de formation nécessite :

■ L'envoi par le demandeur de la fiche d'inscription dûment remplie

L'organisme de formation adresse au demandeur :

■ S'il s'agit d'une entreprise (ou association), une convention de formation établit en deux exemplaires comportant les présentes conditions de vente. Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé, accompagné du cachet de l'entreprise.

■ Si le demandeur est une personne physique qui entreprend une formation professionnelle à titre individuel et personnel, un contrat de formation établi en deux exemplaires que le demandeur s'engage à retourner signé.

Le stagiaire recevra une convocation, par session de formation, stipulant le lieu, les dates et les horaires de formation.

À l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera au demandeur :

■ Une facture (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant)

■ Un certificat de réalisation au stagiaire (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant).

■ Le certificat de réalisation remplace l'attestation de stage.

● Pièces à fournir par le stagiaire au moment de l'inscription :

■ Un certificat médical de moins d'un an

■ Une photo d'identité

■ La photocopie des diplômes correspondant aux prérequis de la formation.

● Annulations :

■ À l'initiative du demandeur :

L'annulation de l'inscription en formation doit être effectuée par écrit auprès de l'organisme de formation, le demandeur reste redevable :

- Pour une annulation à moins de 15 jours du début de la formation : 40 euros

■ A l'initiative de l'organisme de formation :

Il se réserve le droit, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler une formation jusqu'à 7 jours de la date prévue de la prestation. Il en informera le demandeur par courrier et/ou par téléphone. Aucune indemnité ne sera versée au demandeur à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation.

● Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'organisme de formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires.

L'organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un évènement fortuit.

Sont notamment considérés comme un évènement de force majeure la guerre, les épisodes pandémiques, l'émeute, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de l'organisme de formation, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.

● Obligations et force majeure : (suite)

Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Il est précisé que ces évènements sont susceptibles

d'entraîner l'annulation d'une action de formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

● Prix et règlements

Le client s'engage à régler le prix de la formation à réception de la facture. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués (sauf mention contraire). Le stagiaire dont les frais de formation n'auront pas été réglés ne sera pas accepté en formation

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'Organisme de formation donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Région, État, etc.) il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

● Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

■ De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,

■ De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,

■ De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

● Protection des données

L'organisme de formation est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement des formations qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, le suivi et l'évaluation des stagiaires, ainsi que les procédures de paiement...).

Seuls les services internes de l'organisme de formation sont destinataires de ces données à ce jour.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité des données qui le concernent et auxquelles il a accès.

L'organisme de formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

● Propriété intellectuelle

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation ne sont pas autorisés et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

● Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Fédération Française EPGV et ses Clients relèvent de la Loi française.

● Attribution des compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE** des juridictions du lieu du siège social de l'organisme de formation. Quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

● POUR TOUTES QUESTIONS ADMINISTRATIVES :

Inscriptions, Financement, facturation, devis, convention, contrat de formation, convocation et (attestation de formation

Nadège FLOCH, Responsable Administrative et Financière

Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h.

Tél : 02 99 67 35 40

formation.bretagne@comite-epgv.fr

Samuel Grondin, référent handicap
samuel.grondin@comite-epgv.fr

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

La force du réseau EPGV pour accompagner vos projets

Coordonnées des Comités Départementaux

CODEP 22	cotesdarmor@comite-epgv.fr 06 20 72 49 69 Maison Départementale du Sport 18 rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN
CODEP 29	finistere@comite-epgv.fr 02 98 98 75 33 Maison des sports 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29000 QUIMPER
CODEP 35	illeetvilaine@comite-epgv.fr 09 53 36 37 00 Maison Départementale des Sports 13B Avenue de Cucillé 35065 Rennes Cedex
CODEP 56	morbihan@comite-epgv.fr 02 97 85 61 28 33 rue Maréchal Joffre 56700 HENNEBONT

A VOS
AGENDAS!

GV
BREIZH'
FORMATIONS

WEEK-END RÉGIONAL DE FORMATIONS
27 et 28 juin 2026 à Guerlédan (22)

Vous souhaitez échanger sur ces
formations ? Contactez-nous



Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire Bretagne- 4A rue du Bignon 35000 Rennes
Tel : 02.99.67.35.40 - E-mail : formation.bretagne@comite-epgv.fr - www.sportsante-epgvbretagne.com